

## Action sociale en danger

### Un Comité Technique exceptionnel convoqué

A l'initiative de l'ensemble des fédérations des finances représentatives, un Comité Technique Ministériel consacré à l'avenir de l'action sociale ministérielle s'est tenu le 21 mai sous la présidence de Madame la Secrétaire Générale du ministère, Mme Barbat-Layani.

**Depuis trois ans, le ministère s'est engagé dans une vaste réforme de l'action sociale avec pour objectif, réaffirmé dans un courrier de M. Le Maire adressé opportunément la veille de cette séance, « une meilleure adaptation de l'offre aux attentes des agents ».**

**Son ambition se décline en trois axes majeurs : une réforme de la gouvernance des associations, une régionalisation du réseau des délégations et la vente de l'ensemble du parc vacances loisirs familles de l'EPAF.**

**En résumé l'adaptation décrite par le ministre, ressemble surtout à un démantèlement systémique d'une action sociale conquise par les agents au fil des décennies. Tout cela, sous couvert d'une recherche de gains budgétaires, et dans un climat de dialogue social méprisant, plaçant le plus souvent les représentants du personnel devant le fait accompli !**

Dans ce cadre, les fédérations ont remis la veille de cette instance la pétition initiée en fin d'année, qui a rassemblé près de 15 000 signatures, ce qui est un niveau significatif dans le contexte actuel, d'autant plus avec la censure menée par certaines directions pour avoir accès au site dédié.

Dès l'entame des débats, la Secrétaire Générale, visiblement soucieuse de renouer le dialogue apporte les précisions suivantes :

➤ **Le parc EPAF**

Elle réaffirme la volonté ministérielle de trouver un avenir crédible, tout en confirmant que le statu quo n'est pas viable. Elle cite les objectifs du projet présenté (rénover l'offre, maintenir le lien entre résidence et ministère) et les complète par une annonce : dégager 50% du montant de la vente du parc pour l'affecter à d'autres prestations de l'action sociale (citant l'amélioration de la restauration collective).

➤ **Le réseau**

Elle réaffirme l'attachement particulier porté au réseau des délégations. Elle accepte de revoir ce volet de la réforme. Un groupe de travail fixé à fin juin, présidé par elle-même, sera l'occasion de revenir sur le sujet.

➤ **La gouvernance**

La fusion des associations n'est plus d'actualité. Le projet en cours consiste à créer une association faîtière qui fédérerait toutes les associations de l'action sociale ministérielle. Juridiquement complexe, il est loin d'être finalisé et nécessite un report des groupes de travail programmés d'ici l'été.

Dans son intervention, **FO Finances** a rappelé les travaux engagés depuis trois ans, avec une succession d'audits et de rapports. Seule la Cour des comptes n'a pas encore remis le sien.

Pour autant, les objectifs du ministère sont inchangés : centralisation des décisions au Secrétariat Général avec une fausse autonomie des associations, disparition du parc vacances familles de l'EPAF et régionalisation du réseau des délégations.

**FO Finances** est revenue sur les trois sujets développés par la présidente de séance :

### **Sur la gouvernance,**

**FO Finances** prend acte que l'ensemble des acteurs partage désormais le constat d'un dysfonctionnement...vaut mieux tard que jamais. En effet, en 2007, l'autonomisation des associations, dénoncée en son temps par notre seule fédération, le portait déjà dans ses gènes.

Pour **FO Finances**, la nécessité d'une gouvernance simplifiée est souhaitable : une instance stratégique sur les orientations de l'action sociale ministérielle s'impose avec une place importante pour les représentants du personnel. Le CNAS doit absolument redevenir ce lieu central.

Il n'est pas acceptable d'avoir les informations telles que l'amputation de budget par exemple, sans un dialogue en amont de la décision.

Le projet désormais porté par l'administration est donc celui d'une fédération faïtière. A ce stade, il est pour le moins flou, si ce n'est une mutualisation des fonctions support des associations pour permettre des économies d'échelle. C'est une strate supplémentaire dans l'organisation et donc certainement pas un gage de simplicité et d'efficacité comme le demande **FO Finances**.

**Quant à l'intégration prévue des quatre associations (ATSCAF, Coopérative, Place des arts, et CSMF), elle demeure pour FO Finances un non-sens.**

### **Sur l'avenir du parc EPAF,**

**FO Finances** qualifie le projet ministériel de « simpliste et banal », digne d'une entreprise du CAC 40, qui peut se résumer ainsi : *« j'ai acquis un bien, je ne l'entretiens pas, il se dégrade, une désaffection croissante des réservations apparaît, il faut s'en séparer »*.

Si **FO Finances** partage le constat d'une modification des attentes des agents, la nécessité d'une offre de qualité à un coût social persiste. Notre fédération est favorable à un plan d'actions ciblé et réfléchi adapté au diagnostic :

- Certaines résidences peuvent ne plus être en adéquation avec les desiderata des agents, mais cela est parfois dû à des sous investissements pour les entretenir,
- Une réorientation des prestations offertes par d'autres résidences est peut-être une piste à explorer,
- Enfin, plusieurs centres de vacances familles, par leur implantation géographique et leur confort, ont encore un haut potentiel.

Pour **FO Finances**, il est assez paradoxal de vouloir se débarrasser d'un parc en plein marasme économique dans le secteur touristique. Il est pour le moins présomptueux de penser, comme le fait le ministère, de penser que les acheteurs vont se précipiter pour l'acquérir, a fortiori dans sa globalité, sachant que de l'aveu des autorités ministérielles, il nécessite des investissements considérables. A moins que le ministère ne soit prêt à brader son parc ? Auquel cas, les 50% du produit de cession promis en ouverture de séance ne pèseront pas bien lourd !

**FO Finances** a également insisté sur le coût d'entretien pendant la période transitoire, car il serait surprenant qu'un court délai se passe entre le moment de la mise en vente, si elle se confirme, et sa conclusion. Des exemples récents le confirment.

**FO Finances** dénonce dans le projet, malgré les garanties affichées en séance par le Secrétariat Général, les conséquences sociales inéluctables pour les personnels de l'EPAF de droit privé.

**FO Finances** considère que ni le statu quo, ni la vente bradée du parc EPAF ne sont des options crédibles. Des alternatives existent, nous avons commencé à en esquisser durant ce CTM, faut-il encore une réelle volonté de nos autorités ministérielles pour en débattre.

## Sur le réseau,

**FO Finances** a dénoncé les réunions organisées par les services du secrétariat général auprès des délégués, développant la réforme envisagée avant même que les fédérations en aient pris connaissance et par conséquent pu présenter leurs propositions.

C'est exactement de ces méthodes de dialogue social que nous ne voulons plus.

Pire encore, depuis 2020, alors que la réglementation en vigueur est inchangée, les délégués recrutés pour 5 ans n'ont obtenu que des contrats d'une année : est-ce à dire que tout se passe comme si le Secrétariat Général appliquait déjà un potentiel futur arrêté dont lui seul aurait connaissance ?

Les agents actifs et retraités sont en attente d'un réseau de proximité et ce n'est certainement pas avec la nomination de délégués régionaux que l'on répond à cette aspiration.

La régionalisation du réseau ministériel serait une nouvelle étape vers une action sociale exclusivement interministérielle dont certains, hélas, sont d'ardents défenseurs.

Comme sur les sujets précédents, **FO Finances** ne s'obstine pas au simple statu quo, considérant que la diversité territoriale (effectifs, géographique...) implique certainement une réflexion constructive.

La réforme présentée aux délégués en ce début de mois, n'a pour vocation que de répondre à une commande budgétaire, ce que **FO Finances** ne peut admettre et encore moins valider. Le calendrier de mise en œuvre était de ce point de vue inacceptable et irréalisable.

## **Une gouvernance simplifiée, un réseau de proximité, un parc EPAF modernisé sont les axes sur lesquels FO Finances est ouvert à la négociation.**

La présidente de séance a répondu à l'ensemble des fédérations sur le réseau des acteurs de l'action sociale et le parc EPAF, reportant à l'automne les débats sur la gouvernance.

**Sur le réseau**, elle a convenu que le projet pourrait être appelé à évoluer après, en particulier, le groupe de travail programmé fin juin sous sa présidence.

Ainsi, si cet engagement est tenu, pour **FO Finances**, la pression exercée actuellement sur les délégués et les assistants de délégation doit cesser immédiatement.

**Sur le parc EPAF**, le secrétariat général a présenté les éléments qui l'amènent à privilégier une cession complète du parc, avec des arguments souvent développés mais qui n'ont pas convaincu les fédérations : améliorer l'offre, garantir la situation des personnels de l'EPAF, conforter l'association comme organisme de référence.

La présidente a affirmé en plusieurs moments du CTM que le processus de vente n'était pas engagé et qu'il ne le serait pas en sortant de ce CTM. Dont acte ! Mais des travaux très avancés avec un organisme, Protourisme sont bien en cours pour présenter une offre de vente aux éventuels prestataires intéressés.

**FO Finances présentera au groupe de travail programmé en juin ses propositions pour améliorer l'offre des prestations vacances aux agents sans pour autant avoir la nécessité de brader le patrimoine social du ministère, acquis au fil des années, bien souvent en réponse à des conflits sociaux.**

## Elections dans les DREETS

Le Secrétariat Général a profité de ce CTM pour inscrire à son ordre du jour, les projets de décret et d'arrêté relatif à l'organisation des élections dans les Directions Régionales de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités. Ces directions ont été créées le 1<sup>er</sup> avril dernier et remplacent les DIRECCTE, dans le cadre de la nouvelle réforme de l'organisation territoriale de l'État.

Ces directions intègrent pour partie des agents de la DGCCRF et de la DGE.

Initialement programmées fin septembre avec dépôt des listes fin juillet, ces élections ont été reportées au mois de décembre, après une intervention commune d'Yves Veyrier, secrétaire général de la confédération et de son homologue de la CFDT, auprès du Premier ministre.

De ce fait, **FO Finances**, tout en réaffirmant son opposition à cette réforme territoriale, s'est abstenue sur les projets de texte soumis au vote.